

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

70ème séance

Samedi, 12 février 1938, à 14 heures.

PROCES-VERBAL

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN,
J. RODHAIN,
M. van den ABEELE,

Président,
Vice-Président,
Délégué de Monsieur le Ministre
des Colonies,

J. MAURY,
A. SCHOEP,
H. SCHOUTEDEN,

Membres.

EXCUSES

MM. R. BOUILLENNE,
W. ROBYNS,
J. WILLEMS,

Membres.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAELEN,
à 14 heures.

Avant de passer à l'Ordre du Jour, le Président communique au Comité
le contenu d'un télégramme émanant du Lieutenant-Colonel R. HOIER,
Conservateur du Parc National Albert, à Rutshuru, et rédigé comme suit:
" NYAMURAGIRA EN ERUPTION COULEES PASSANT PLAINES EST ET SUD OUEST
" VOLCAN . HOIER. "

DE CISION 571. DEMANDE D'ETUDE DE L'ERUPTION DU VOLCAN NYAMLAGIRA
PAR LE FONDS JACQUES CASSEL EN FAVEUR DE MONSIEUR
JEAN VERHOOGEN.

Le Président donne lecture d'une lettre émanant du
Fonds Jacques Cassel, par laquelle cette institution
sollicite de notre institution l'appui et la col-
laboration en vue d'organiser, d'urgence, une étude de
l'éruption du volcan NYAMLAGIRA, en faveur de Monsieur
Jean VERHOOGEN, assistant à l'Université Libre de

Bruxelles.

A cette fin, le Président du Fonds Jacques Cassel soumet à notre Comité de Direction un projet de convention, approuvé par son Comité Directeur.

Le Président donne lecture de ce projet, ainsi que d'une note scientifique de Monsieur Jean VERHOOGEN ainsi que d'un avant-projet de budget.

D'autre part, le Président communique au Comité que le Fonds Jacques Cassel consacrera à cette étude une somme de SEPTANTE CINQ MILLE FRANCS et se charge d'obtenir de l'Université Libre de Bruxelles, pour Monsieur VERHOOGEN, un congé payé de six mois.

Le Comité décide d'organiser l'étude de l'éruption du volcan Nyamlagira, de concert avec le Fonds Jacques Cassel et d'en charger Monsieur Jean VERHOOGEN. Un premier subside de TRENTE CINQ MILLE FRANCS sera demandé à la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

En outre, le Comité décide d'accorder à Monsieur Jean VERHOOGEN les avantages suivants :

- a) protection de la mission,
- b) logement gratuit dans les stations des Parcs Nationaux,
- c) participation de la main-d'oeuvre des Parcs Nationaux,
- d) facilités pour le recrutement du personnel et l'organisation du ravitaillement de la mission, ceux-ci restant pourtant aux frais de la mission,
- e) équipement de campement mis gratuitement à la disposition de la mission,
- f) transport automobile gratuit dans les limites du Parc,
- g) éventuellement, transport gratuit du chargé de mission de Kampala au Parc National.

En vue de ces recherches, l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge mettra à la disposition de Monsieur Jean VERHOOGEN toute sa documentation disponible, et notamment sa documentation photographique de la région des volcans.

Au retour de Monsieur Jean VERHOOGEN, les collections et spécimens rapportés par lui, seront, après étude, partagé de commun accord, entre l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge et l'Université Libre de Bruxelles.

Le résultat des recherches entreprises au Parc National Albert sera publié par l'Institut et à ses frais, après examen par deux rapporteurs désignés par le Comité de Direction de l'Institut, étant entendu que l'un d'eux sera un membre qualifié du corps professoral de l'Univer-

sité Libre de Bruxelles.

Monsieur Jean VERHOOGEN aura la faculté de faire paraître de courtes notes préliminaires, en demandant l'agrément des rapporteurs dont il est parlé au paragraphe précédent.

Les cinquante exemplaires d'auteur de chaque publication seront remis gratuitement au Fonds Jacques Cassel, et non pas à Monsieur Jean VERHOOGEN. Dans l'introduction de chaque publication, il sera fait mention de la participation du Fonds Jacques Cassel.

Le Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge décide d'ouvrir également à Monsieur VERHOOGEN un crédit de DIX MILLE FRANCS (10.000,--frs) Cette somme est destinée à l'achat d'instruments destinés à l'accomplissement de sa mission. Cette somme est indépendante de celle mentionnée plus haut. Les instruments ainsi acquis restent la propriété de l'Institut.

Monsieur Jean VERHOOGEN signera une déclaration par laquelle :

- a) il accepte tous les risques de sa mission vulcanologique au Parc National Albert;
- b) il s'engage à remettre à l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge les négatifs de ses photographies;
- c) il s'interdit d'exploiter commercialement les résultats de ses recherches et notamment les clichés photographiques.

Monsieur Jean VERHOOGEN quittera la Belgique le 18 février à destination du Parc National Albert.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le Procès-Verbal de la séance précédente (69ème séance - 15 janvier 1938) est approuvé à l'unanimité.

DECISION 572. PROGRAMME D'ETUDE EMANANT DE MONSIEUR ALBERT GILLIARD.

Monsieur Albert GILLIARD, Capitaine d'Artillerie Breveté d'Etat-Major, Licencié en Sciences Géographiques de l'Université Libre de Bruxelles, répétiteur à l'Ecole Royale Militaire, a introduit auprès de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge une demande, sollicitant l'aide et la collaboration de notre institution, en vue de lui permettre dans la région des Parcs, et en particulier dans la zone du Parc National Albert comprise entre les

lacs Kivu et Edouard, une étude régionale de la morphologie et de l'hydrographie.

Le programme de la mission a été étudié par Messieurs MAURY et SCHOEP. L'avis des deux rapporteurs est favorable.

Le Comité marque accord favorable de principe à cette demande.

Toutefois, ne disposant pas des fonds nécessaires pour y apporter une aide, il sera proposé à Monsieur GILLIARD d'entamer des pourparlers, en vue de l'aide financière immédiate, avec le Fonds National de la Recherche Scientifique.

DECISION 573. AGRANDISSEMENTS PHOTOGRAPHIQUES DESTINES AUX EXPOSITIONS

Le matériel photographique de propagande de l'Institut, destiné aux expositions, s'avère, par suite d'une demande de " NATUUR- EN STEDENSCHOON " insuffisant. Le Président propose d'acquérir un nouveau lot d'agrandissements photographiques, destiné à la propagande. La somme nécessaire s'élèverait à CINQ MILLE NEUF CENT CINQUANTE FRANCS, à imputer sur les frais de propagande.

Le Comité marque accord à l'unanimité.

DECISION 574. VISITE AU PARC NATIONAL ALBERT DE MONSIEUR ET MADAME HELBIG de BALZAC.

Monsieur Helbig de Balzac, Président du Comité National du Kivu, visitera prochainement le Parc National Albert, en compagnie de Madame Helbig de Balzac.

Le Comité décide d'exonérer Monsieur et Madame Helbig de Balzac du paiement de tout droit de visite et de séjour.

DECISION 575. CREATION D'UNE RESERVE DE FAUNE ET DE FLORE LE LONG DE LA KAGERA EN FACE DU PARC NATIONAL DE LA KAGERA.

Le Président donne lecture au Comité d'un programme limité, relatif à la création d'une réserve de faune et de flore le long de la Kagera, en face du Parc National, émanant de Monsieur le Ministre des Colonies.

Le Comité approuve, à l'unanimité, le projet de programme limité.

DECISION 576. DEMANDE DE RECOLTE EMANANT DE MONSIEUR LEBRUN.
Monsieur LEBRUN, chargé de mission de notre institution,

nous fait parvenir, à l'intervention de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, une demande de récolte, dans les limites du Parc National Albert, de la plante CATHA EDULIS.

Ce matériel a été demandé par Monsieur COUVREUR.

Le Comité décide d'accorder à Monsieur LEBRUN l'autorisation de recueillir cette plante, dans les limites du Parc National Albert.

DECISION 577. DEMANDE DE MONSIEUR LEROY, DE RUTSHURU.

Une demande d'édition de cartes-vues du Parc National Albert a été introduite par Monsieur LEROY, à Rutshuru.

Le Comité décide d'interdire à Monsieur LEROY toute édition se rapportant au Parc National Albert. L'Institut achèterait éventuellement les clichés de Monsieur LEROY, présentant un intérêt scientifique ou autre.

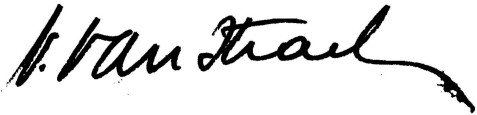
La séance est levée à 16 heures 15'.

Le Vice-Président



J. RODHAIN.

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN